

Les tendances du marché de l'art en France et en Ile-de-France

Le marché de l'art a toujours eu une envergure internationale mais prend aujourd'hui une tournure de plus en plus spéculative. Les œuvres d'art sont considérées comme offrant des garanties de valorisation qui en font des «valeurs refuges». Ainsi, le volume des ventes aux enchères a été multiplié par plus de 7 en 30 ans (passant de 18 000 en 1970 à 140 000 lots vendus en 1999). Mais l'augmentation des prix s'est vraiment amplifiée à partir de la fin des années 80.

Après cette très forte hausse liée au phénomène de «bulle spéculative» sur tous les marchés financiers, le marché a subi un fléchissement. Mais depuis 1992, il reprend de la vigueur, il suit la conjoncture économique et financière internationale. L'inflation est telle que le volume mondial des adjudications en vente publique par exemple a augmenté de 124 % de 1992 à 2000⁽²⁾, passant de 8,75 à 19,6 MF.

La multiplication des grandes foires internationales et des sites de ventes aux enchères sur Internet, la mise en vente d'œuvres plus accessibles (comme des photographies) et l'euphorie boursière américaine de la fin des années 90 ont accru le nombre d'acheteurs potentiels et de transactions. Les œuvres classées (entrées dans le patrimoine historique), plus chères que les œuvres d'art contemporain, sont achetées par des non professionnels comme placements, et aussi pour des raisons de prestige.

Les grands collectionneurs font monter les enchères par crainte que les musées internationaux n'achètent des œuvres qui sortiraient alors du marché. Les prix de vente des œuvres d'art, en particulier la peinture impressionniste et moderne «qui donne la température du marché», peuvent ainsi atteindre deux à dix fois les prix estimés dans les ventes aux enchères, dans les foires interna-

tionales, voire dans les galeries. Dans la période récente, un *Portrait de l'artiste sans barbe* de Van Gogh a été adjugé à un prix record de 400,4 MF dans la salle des ventes de Christie's à New York. La confrontation d'une demande d'œuvres d'art plus importante avec une offre structurellement limitée aboutit logiquement à cette inflation.

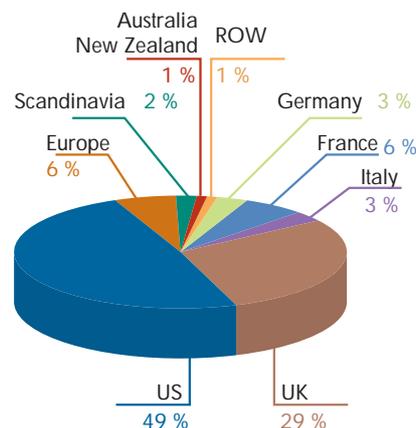
Un marché français relativement étroit

En terme de ventes publiques aux enchères, la France se place pour la saison 97/98 au troisième rang mondial avec 6 à 7 % des ventes, loin derrière les États-Unis (50 %) et le Royaume-Uni (29 %). L'échelle des prix y est plus basse qu'à New-York ou qu'à Londres. Ainsi, les valeurs moyennes des tableaux vendus en vente publique sont sept fois plus

(1) On entend ici par marché de l'art l'ensemble des transactions sur les arts plastiques, graphiques (sculpture, peinture, photos...) et sur les objets de collection (bijoux, mobilier...). L'art figuratif traditionnel et les objets d'antiquité ne sont pas pris en compte.

(2) Voir le site internet <http://www.art-sales-index.com>.

International Art auction Market by Turnover (2000/2001 £ 1,873 million - \$ 2,673 million)



Source : Art sales Index Ltd 20001.



Service presse Drouot

La reprise récente du marché mondial de l'art⁽¹⁾ n'a pas entièrement profité à la place de Paris qui reste vulnérable par rapport aux marchés américain ou anglais. L'ouverture récente des ventes aux enchères et l'attention portée à la fiscalité amorcent une réaction salutaire. Un plan d'action global en faveur de la création française permettrait cependant de consolider les atouts franciliens.



INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
Tél. : 01.53.85.77.40

Les tendances
du marché de l'art
en France
et en Ile-de-France

élevées à New-York (325 000 FF) et trois fois plus à Londres (134 000 FF) qu'à Paris (45 000 FF). À Paris, le record des prix pour une vente aux enchères lors de ces dix dernières années a été atteint par une toile de Canaletto vendue par Sotheby's en 1993 à 70 MF⁽³⁾. Ce marché est aussi en récession. D'après un rapport d'information de l'Assemblée nationale (le «rapport Lellouche»), la part de marché de la France a baissé, passant de 12 à 7 % du marché mondial de 1993 à 1997 par rapport à celles du Royaume-Uni et de l'Allemagne qui sont restées stables, passant respectivement de 15 à 16 % et de 2,5 à 2 %.

En terme d'emplois, le marché de l'art, au sens de la création, de la réparation, de l'expertise et du commerce des objets mobiliers d'art et des objets d'antiquité, représente en France quelques 60 000 emplois, dont 30 % en Ile-de-France (voir l'encadré).

Depuis la fin des années 60, la France n'est plus l'épicentre du marché de l'art. De nombreuses œuvres sortent du territoire national, ce qui est négatif du point de vue de la protection des biens culturels, mais positif pour la balance du commerce extérieur⁽⁴⁾. Les deux principaux pays d'exportation des objets d'art sont les États-Unis (53 % des exportations) et la Suisse (26 %).

En effet, la clientèle solvable est plus nombreuse dans les pays anglo-saxons qu'en France. Elle fréquente plus souvent les foires internationales et les maisons de ventes aux enchères tandis que la clientèle française compte peu de grands collectionneurs qui peuvent jouer le rôle de «taste-maker» (faiseur de modes) et qui disposent de capitaux importants. Or, ils ont un pouvoir de marché essentiel puisqu'ils achètent un grand nombre d'œuvres et qu'ils participent souvent aux conseils d'admini-

stration des musées. Les collections d'entreprises sont également rares et méconnues car elles dépendent du prestige de l'entreprise et souvent de l'impulsion personnelle des dirigeants. Elles sont très peu développées car elles sont encore considérées au mieux comme une forme de mécénat, au pire comme un «abus de bien social» et non comme une forme de valorisation de l'image de l'entreprise.

Une compétitivité entravée

Les principaux handicaps des acteurs du marché de l'art en France sont culturels et financiers. Les artistes sont devenus de plus en plus dépendants des moyens financiers des galeries pour produire des œuvres aux techniques coûteuses (vidéo, installations...). Les artistes français vivants sont de moins en moins connus (donc de moins en moins achetés). Ils sont peu présents dans les grands musées d'art contemporain et dans les ventes aux enchères. Ainsi, dans le classement mondial des artistes établi par l'annuaire Kunst Kompass, sur les 100 premiers nommés, il y avait 9 artistes français en 1979 (contre 50 pour les États-Unis et 11 pour l'Allemagne) et seulement 5 en 2000 (contre 33 pour les États-Unis et 28 pour l'Allemagne).

D'après une étude récente du ministère de la Culture, les galeries d'art –environ 1100 en France dont 40 % en Ile-de-France– sont pour la plupart des micro-entreprises fortement dépendantes d'un nombre réduit de

collectionneurs. Elles réalisent un chiffre d'affaires peu élevé (en moyenne 2,8 MF) qui permet difficilement d'exposer dans des foires internationales ou de préacheter des expositions. Elles sont affaiblies par l'arrivée de nouveaux concurrents comme les sociétés de ventes aux enchères qui embauchent des spécialistes, organisent des expositions et prennent des participations dans les galeries. Celles qui ne sont pas intégrées dans des réseaux professionnels, comme les galeries franciliennes hors Paris, sont encore plus fragiles.

Les commissaires-priseurs étaient jusqu'en 2000 les seuls, en tant qu'officiers ministériels, à pouvoir légalement organiser des ventes aux enchères volontaires. Ce statut empêchait la concurrence internationale d'intervenir sur le marché français, en particulier les deux entreprises géantes du secteur, Christie's (12,2 milliards de francs de vente en 1997) et Sotheby's (11 milliards de francs). La suppression récente de ce monopole par la loi du 10 juillet 2000⁽⁵⁾ a longtemps été refusée par une profession assez jalouse de ses prérogatives.

L'ouverture libérale reste néanmoins encadrée par les pouvoirs publics et une autorité de régulation. En effet, dans la nouvelle loi, les ventes volontaires sont effectuées par des sociétés

(3) Le record absolu à Paris date de 1957 avec la «Nature morte aux pommes et aux fleurs» de Gauguin vendue à 104 MF.

(4) Selon le Rapport Lellouche, le solde «exportations-importations» a été multiplié par neuf de 1990 à 1998, passant de 155 MF à 1.360 milliards de francs.

(5) Voir le résumé de la loi sur le site internet <http://www.justice.gouv.fr/arbo/publicat/not1009.html>

Conditions fiscales sur les plus grandes places du marché de l'art en 1998

en %	TVA à l'importation	Droit de suite	Total
Paris	5,5 ou 20,6	3	8,5 ou 23,6
Londres	2,5	0	2,5
New York	0	0	0

Source : Bloc-Notes, Paribas, 1998.

Les tendances
du marché de l'art
en France
et en Ile-de-France

qui doivent être agréées par un conseil des ventes dont la composition donne voix prépondérante aux représentants de l'État. Cette libéralisation devrait toutefois dynamiser le marché.

La troisième place du marché français s'explique aussi par les conditions fiscales de vente. La fiscalité –taxe sur les plus-values, TVA sur les ventes, TVA à l'importation et droit de suite– y est en effet peu avantageuse par rapport à la fiscalité américaine ou anglaise (voir le tableau⁽⁶⁾).

En France, la TVA à l'importation d'un objet d'art est de 5,5 % du prix de vente (sauf pour les meubles de moins de cent ans, les poupées, les bijoux, les autographes et les manuscrits traités au même taux que la TVA sur les ventes, 20,6 %). Or, cette taxe n'existe pas à New York et elle était deux fois moins élevée à Londres jusqu'en 2001.

Le droit de suite, une taxe de 3 % du prix de vente, permet aux artistes et à leurs héritiers, pendant 70 ans après la mort des artistes, de recevoir indirectement une partie des bénéfices sur la vente de chacune des œuvres originales vendues aux enchères publiques. Institué en 1920, il s'est étendu aujourd'hui à plusieurs pays de l'Union Européenne, mais pas au Royaume-Uni. Il n'existe pas non plus à New York. Il peut inciter les vendeurs à se délocaliser. La politique française est également très contraignante du fait des règles de circulation des biens artistiques. Depuis 1992, l'œuvre d'art doit avoir l'équivalent d'un passeport pour sortir du territoire national et être ensuite vendue. Ce certificat d'autorisation de sortie est délivré par la Direction des musées de France au cas par cas et difficilement lorsqu'il s'agit d'une œuvre classée comme trésor national. La politique de l'État français est aussi considérée comme trop interventionniste. Les aides financières

Grandes foires d'art contemporain

Date de création	Bâle 1970	Chicago 1992	Madrid 1982	Cologne 1974	Paris 1974	Bruxelles 1967
Nombre de galeries en 1998	310	200	204	264	180	118
Nombre de visiteurs en 1999	52 000	37 000	166 000	70 000	80 000	13 000

Source : *Le Journal des Arts*, avril 2000.

pour les galeries par exemple sont mal perçues dans le milieu des marchands d'art. À l'étranger, l'art français aurait la réputation d'être un art officiel. Par sa politique d'achats publics et la mise en place d'un réseau de promotion et de diffusion d'artistes grâce aux centres d'art locaux, l'État entrerait en concurrence avec l'activité du secteur privé. Or, le recours au patrimoine des collectionneurs pour des expositions ouvertes au public peut pallier le manque de moyens financiers des musées et des centres d'art. Si elle permet aux générations actuelles d'accéder à un riche patrimoine artistique et de le protéger de manière durable, la politique de l'État n'est donc pas des plus favorables pour la compétitivité sur le marché de l'art.

**Des atouts
pour Paris**

Le marché parisien, qui est le premier marché français tous indicateurs confondus, conserve pourtant des atouts. Paris reste en effet une place financière, touristique et artistique de taille mondiale.

La dispersion de collections prestigieuses (Rouart, Gomès, Rothschild) en 1997 a permis la reprise du marché amorcée en 1996. La concentration d'une clientèle très fortunée résidente ou de passage, de galeries d'art, de musées nationaux d'art moderne et contemporain et du fonds national d'art contemporain garantit des achats réguliers d'œuvres «neuves».

Cette concentration a un lien avec la première activité économique de la

ville, le tourisme, et en particulier le tourisme culturel qui génère un flux de trois à quatre millions de visiteurs par an. Le stock conséquent et dispersé d'œuvres et d'objets d'art sur le marché permet des (re)découvertes ainsi, le renouveau du marché des tableaux anciens mal attribués.

L'attrait culturel de Paris tient également à ses salons d'expositions. La première ville mondiale pour les salons accueille une Foire Internationale d'Art Contemporain (FIAC). Bien que très populaire, la FIAC est moins réputée que la foire de Bâle, plus ancienne et plus tournée vers le domaine international et les professionnels. En termes de transactions opérées, la foire de Bâle se situe loin devant Chicago, Cologne et Paris qui font à peu près jeu égal. Depuis 1999, la foire Art Paris vient doubler la FIAC avec des présentations qui se veulent complémentaires.

D'autres salons, moins connus du grand public font la réputation de Paris chez certains professionnels comme la Biennale des antiquaires, le Salon de la photo, le Salon d'art tribal, etc. Tous ces lieux de diffusion commerciale permettent aux leaders européens et américains de détecter les nouvelles tendances et participent de la mondialisation culturelle.

À l'échelle nationale, Paris centralise les trois seules écoles supérieures d'arts plastiques et quatre écoles nationales supérieures d'arts appliqués (sur cinq). De plus, 70 % des artistes plasticiens vivent en Ile-de-France. La capitale bénéficie aussi

(6) Ce tableau date de 1998, avant l'abaissement de la TVA en France, voir *infra* pour le tableau de 2001.

d'une forte concentration des galeries d'art (58 % des galeries françaises). Ce déséquilibre est également prononcé à Londres (62 % des galeries anglaises, 24 % des acheteurs nationaux⁽⁷⁾) mais il n'existe pas en Allemagne (11 % des galeries à Berlin) ou en Italie (14 % des galeries à Rome). À une échelle plus locale, les galeries se situent en majorité dans des zones touristiques très renommées de la capitale.

Les œuvres «d'occasion», elles, sont vendues dans les salles de ventes des commissaires-priseurs installées dans les quartiers les plus prestigieux ou sur les marchés au Puces des portes de Paris. Les antiquaires et brocanteurs pèsent d'un poids économique non négligeable sur le marché de l'art avec 21 000 emplois et 10 milliards de francs de chiffres d'affaires en 1997 en France. Le marché aux Puces de Saint-Ouen attire quatre millions de visiteurs par an et assure un chiffre d'affaires d'environ quatre milliards de francs dont 80 % à l'exportation. Surtout, «un tiers de la marchandise qui se négocie en France est passé un jour ou l'autre par les Puces [de Saint-Ouen]».

Enfin, l'une des chances du marché parisien est la présence d'entreprises artisanales de rénovation uniques au monde dans les domaines de la tapisserie, de l'ébénisterie, de la dorure, de la céramique, de la restauration de tableaux et de mobilier ancien. Ainsi, le mobilier français Art déco des années 20 et 30 est de nouveau à la mode et Paris est l'épicentre de ce marché. La place de Paris est assez spécialisée sur le marché du mobilier, celui des œuvres d'occasion ainsi que

sur le marché des peintures de moins de 10 000 FF comme Genève peut l'être pour les bijoux.

Des mouvements de concentration assez favorables

Le prestige de Paris n'est donc pas totalement effacé, d'autant que de plus en plus de grands groupes investissent le créneau du marché de l'art. Ainsi, LVMH basé à Paris et dirigé par Bernard Arnault possède depuis février 2000 non seulement les maisons de ventes aux enchères Phillips (3^e sur ce marché), de Pury & Luxembourg et Butterfield & Butterfield, des sites internet de ventes aux enchères et plusieurs magazines d'art, mais aussi l'étude Tajan, premier commissaire-priseur de Paris en terme de chiffre d'affaires (plus de 460 MF).

La première maison de ventes aux enchères, Christie's, a elle été rachetée en 1998 par le groupe Pinault-Printemps-la Redoute-Fnac et s'est installée à Paris (ce groupe a également acquis récemment l'étude Piasa). Son PDG, François Pinault, possède lui-même une grande collection. Son projet de construire une Fondation sur l'île Séguin à Boulogne-Billancourt pourrait donner une nouvelle vitrine internationale à l'art contemporain pour l'Ile-de-France.

Les grands groupes français jouent de ce fait un rôle important dans l'intégration croissante du marché. Ils sont aussi à même d'influer sur les mécanismes qui le régissent : promotion de certains artistes pour faire monter



Matthias Lacombe, Médiathèque laurif

Avec le Palais de Tokyo, la jeune création contemporaine retrouve un lieu d'expression au cœur de Paris.

leur cote, accords sur les niveaux d'enchères, etc.

De leur côté, les galeries s'associent entre elles pour mieux assurer la promotion et la diffusion de plus en plus coûteuses d'œuvres nouvelles. Les réseaux existants associent essentiellement des galeries parisiennes. Ils permettent de constituer des programmes événementiels communs, des sites internet d'information et de vente et parfois des rencontres entre professionnels et amateurs comme l'espace «Paul Ricard», l'Association des Galeries «Paris-Beaubourg-Paris Rive Gauche» ou le réseau virtuel «www.officieldesarts.com».

Le marché de l'art en France se réorganise mais un nombre réduit de puissantes entreprises possédant des établissements dans les différents segments du marché dominant. Parallèlement, ils laissent l'alimentation du marché en œuvres nouvelles à des petites structures plus fragiles et plus proches du segment «création».

Conditions fiscales sur les plus grandes places du marché de l'art en 2001

en %	TVA à l'importation	Droit de suite	Total
Paris	5,5 ou 19,6	3	8,5 ou 22,6
Londres	5	0	5
New York	0	0	0

Source : IAURIF, 2001.

(7) cf www.culture.gov.uk/creative/index.html.

Des ajustements en cours

Pour continuer à donner de la vitalité et de l'ampleur au marché français, des solutions techniques ont été avancées par les rapports de l'Assemblée nationale et du ministère de la Culture.

Pour les collectionneurs très fortunés et redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune, le gouvernement a maintenu les œuvres d'art hors du calcul de cet impôt en 2000. Pour l'ensemble des vendeurs, la taxe sur les plus-values était de 4,5 % du prix de vente lors des ventes publiques et de 7,5 % pour les autres ventes. En 2000, le gouvernement a uniformisé ce taux à 4,5 %. Cette taxe s'applique à des objets d'art qui dégagent plus de 20 000 FF de plus-values. Mais, comme le suggère le rapport Lellouche, il serait sans doute souhaitable de remonter ce seuil à 50 000 FF afin d'améliorer la rentabilité de recouvrement.

Le droit de suite que payent les vendeurs n'existe pas dans tous les pays de l'Union Européenne. L'harmonisation européenne est en cours de discussion. Le délai pendant lequel les héritiers de l'artiste peuvent bénéficier du droit de suite après la mort de l'artiste est de 70 ans. Le rapport estime «qu'une durée de 20 ans est suffisante».

La TVA à l'importation pourrait être ramenée à 5,5 % pour tout type d'objet d'art alors qu'elle est de 19,6 % pour certains objets depuis le 1^{er} avril 2000. Le rapport propose même d'aller plus loin et de supprimer cette taxe.

Mais les mesures réalisées et possibles ne sont pas seulement fiscales. Pour les commissaires-priseurs par exemple, la loi du 10 juillet 2000 a ouvert à la concurrence les ventes volontaires de meubles aux enchères publiques. Elle autorise désormais

Le poids économique du marché de l'art français

Il est difficile de mesurer précisément le nombre d'emplois dans ce secteur en France car il n'existe pas de code NAF spécifique aux métiers du marché de l'art. Les galeries d'art par exemple correspondent aux codes généraux du commerce. Les chiffres suivants sont donc seulement des estimations.

Le marché de l'art, au sens de la création, de la réparation, de l'expertise et du commerce des objets mobiliers d'art (art classé ou art actuel) et des objets d'antiquité, représente en France plus de 60 000 emplois, dont 30 % en Ile-de-France.

Il produit un chiffre d'affaire d'environ 30 milliards de francs contre 35 milliards pour le marché anglais. La différence tient en partie au fait que la définition de «métiers d'art» est plus large en France. Les «métiers d'art» en France forment un secteur économique non négligeable puisqu'il existe environ 15 000 entreprises qui emploient 33 000 personnes dont 30 % (soit 10 000) en Ile-de-France. Ils pèsent d'un chiffre d'affaires de 10 milliards de francs, soit un chiffre d'affaires moyen d'environ 665 000 francs par entreprise. Pour les marchands d'art reconnus – brocanteurs, antiquaires, galeristes et commissaires-priseurs –, ils sont plus nombreux en France (25 000 emplois) qu'au Royaume-Uni (20 000). Mais le chiffre d'affaires moyen par marchand est un peu plus élevé au Royaume-Uni (de l'ordre de 860 000 francs) qu'en France (de l'ordre de 790 000 francs). Le chiffre d'affaires dégagé par les commissaires-priseurs en particulier est très élevé et s'élève à 7,5 milliards de francs. Celui de Christie's par exemple est 74 fois plus élevé que le chiffre d'affaires moyen des «métiers d'art». Ces données sont résumées dans le tableau ci-dessous.



Service presse
Drouot

Le poids du marché de l'art en France et en Ile-de-France (1997-1998)

	Nombre d'entreprises		Nombre d'emplois		Chiffre d'affaires	
	France	Ile-de-France	France	Ile-de-France	France	Ile-de-France
Antiquaires et Brocanteurs	12 500	4000 ⁽¹⁾	21 000	6700**	FF 10 milliards	n.d.
Galeristes	1 200	500	2 000	800**	FF 2 milliards	n.d.
Commissaires-Priseurs	450	86 ⁽²⁾	2 000	400**	FF 7,5 milliards	FF 2 à 3 milliards
Experts	+ 1 600	700 ⁽¹⁾	+ 2 000	800	FF 135 millions	n.d.
Sotheby's France (Paris)		1		47		FF 31,9 Millions*
Christie's France (Paris)		1		62		FF 49,1 millions*
Métiers d'art	+15 000	4 à 5 000 ⁽³⁾	33 000	10 000**	FF 10 milliards	n.d.
Total	+ 30 000	9 à 10 300	+ 60 000	18 900**	+ FF 29,7 milliards	

n.d. : non disponible. * Chiffres Infogreffe 1997 et 1998. ** Estimation Iaurif. (1) Estimation Guide Emer. (2) Chiffre de la Chambre nationale des commissaires-priseurs. (3) Estimation de la Chambre des métiers d'Ile-de-France.

Sources : Syndicat national des antiquaires, Audit du marché de l'art en France

des techniques de vente sur le modèle anglo-saxon pour des sociétés commerciales assurées : vente de gré à gré, garantie de prix et avance financière à l'acheteur.

Les réseaux des galeries pourraient être encouragés si on leur donnait les moyens de promouvoir des artistes et de sensibiliser un plus large public à l'art contemporain. D'autre part, les actions croisées entre les galeries et les musées pourraient être développées. En s'inspirant de certaines expériences étrangères, des musées pourraient organiser des expositions d'art contemporain en commun avec des galeries et avoir la possibilité de partager les bénéfices des ventes. Enfin, la contractualisation des échanges entre les galeristes et les artistes rendrait le marché peut-être plus transparent et moins instable.

La création récente d'un statut plus favorable aux fondations d'art contemporain poussera peut-être à augmenter le nombre de fondations d'entreprises et à relancer le marché de l'art. Les difficultés administratives pour constituer une fondation sont en effet nombreuses car dans les mentalités françaises, un lieu d'exposition privé était vu comme un concurrent potentiel des musées.

Enfin, il ne faut pas cacher qu'une partie du marché reste souterraine. La lutte contre les transactions illégales a fait des progrès à l'échelle européenne mais un volume de ventes encore considérable échappe à tout contrôle.

Un encouragement à la création

D'autres mesures sont envisageables pour réactiver la vitalité artistique en Ile-de-France. Du point de vue des créateurs, l'accueil d'artistes en résidence est à développer et à promouvoir. Davantage de structures du type de celle de la villa Médicis peuvent être mises en place au niveau local. Le projet de réutilisation du couvent des Récollets à Paris en résidence d'artistes est ainsi programmé à l'actuel Contrat de plan.

Les musées français pourraient organiser plus souvent des événements autour de créateurs vivant en France, à l'instar des musées anglais et des maisons de ventes aux enchères, ce qui peut ainsi faire remonter leur cote. En présentant la jeune création peu connue, l'ouverture récente de deux lieux dans Paris, le Plateau et le Palais de Tokyo va dans ce sens. Le prochain musée d'art contemporain de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), également programmé, pourrait adopter ce type de politique.

Enfin, une politique d'appui plus prononcée pourrait être menée vis-à-vis des lieux de création spontanés, (collectifs d'artistes nés dans les squatts comme celui des Grands Moulins ou du 59 rue de Rivoli à Paris).

Références bibliographiques

- «Le marché de l'art à l'épreuve de la mondialisation», Rapport d'information de l'Assemblée Nationale n° 1965 présenté par P.Lellouche, Paris, Assemblée Nationale, 1999.
- «Les galeries d'art contemporain en 1999», Développement culturel n° 134, octobre 2000, ministère de la Culture (étude commandée par le Département des études et de la prospective et la Délégation aux arts plastiques au laboratoire Matisse, Université Paris-1 et CNRS, réalisée par Françoise Benhamou, Nathalie Moureau et Dominique Sagot-Duvaurox).
- «Le marché de l'art, mondialisation et nouvelles technologies», R. Moulin, Dominos Flammarion, 2000.
- «L'emploi culturel à l'âge du numérique», X. Greffe, Anthropos, Paris, 1999.
- Atlas des activités culturelles, La Documentation Française, Paris, 1998, source : maison des artistes (concerne les artistes affiliés au régime de la sécurité sociale des artistes).
- Les Échos week-end, «Records sur le marché de l'art», p. 18 et 19, 24 juin 2000.
- «Les galeries d'art en France aujourd'hui, Comité des Galeries d'Art», L'harmattan, Paris, 1997.
- Le Monde, «le lent effacement de l'art français sur la scène mondiale», 8 juin 2001.
- Les Échos, «Les collections réconcilient art et entreprises», 17 novembre 2000.
- Télérama n° 2684, «Les Français sont mal vus», 20 juin 2001.
- L'Express «Marché de l'art Paris aux enchères», 30 juillet 1998.
- Libération, «Le nouveau salon, Art Paris, se veut un complément de la Fiac», 15 septembre 1999.
- Libération, 2000 «Les puces font leur grand jeu».
- Le Nouvel Économiste, n° 1130 supplément samedi, «L'art déco revit ses années folles», 18 juin 1999.
- Libération, «LVMH s'adjuge un maître étalon», 19 février 2000.
- Libération, «Christie's, pignon sur rue à Paris», 6 décembre 1999.
- Les Échos week-end, «Les ventes couleurs pays», 24 juin 2000.